Cinquante-neuvième année. - N ° 188 A Mercredi 1er octobre 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 666

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

807 739 230 RCS Annecy.
OPERATRIX.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 130610.00 EUR.
Adresse : 325, Route De Valparc, 74330 Poisy.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : X. O GROUPE, SAS au capital de 243.460 €, 325 route de Valparc, 74330 POISY, 877 514 620 RCS ANNECY. OPERATRIX, SAS au capital de 130.610 €, Immeuble A 325, route de Valparc 74330 POISY, 807 739 230 RCS ANNECY. Avis de projet de fusion simplifiée. Par acte SSP en date du 24 septembre 2025, les sociétés sus-désignées ont établi un projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société OPERATRIX (" Société Absorbée ") par la société X.O GROUPE (" Société Absorbante ") sur la base d'un actif de 948.768 € et d'un passif de 291.454 €, dégageant un actif net apporté égal à 657.314 €. La Société OPERATRIX étant détenue en totalité par la société X.O GROUPE :Il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Aucune prime de fusion ne sera constatée. Il est envisagé de donner un caractère rétroactif à la fusion d'un point de vue comptable et fiscal, au 1er janvier 2025. A la date de la réalisation de la fusion, la Société Absorbante succèdera à la Société Absorbée dans tous ses droits et obligations. La Société Absorbée sera dissoute sans liquidation. Le projet de fusion a été établi sous la condition de l'approbation de la fusion par l'associé unique de la Société Absorbante. Conformément à l'article L 236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé : au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANNECY en date du 26 septembre 2025 pour la société X.O GROUPE, au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANNECY en date du 25 septembre 2025 pour la société OPERATRIX. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..